



Centre Communal  
d'Action Sociale  
Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02

## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

**L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à neuf heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17  
Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 présents et 4 pouvoirs soit 16 votants.

**PRÉSENTS** : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Julie DESBIOLLES, Edwige LABORIER, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX,

MM. Jean-Noël CASSÉ, Daniel GIRODIN, Pierre JAY, Jean-François MORIN

**PROCURATIONS** : Mme Monique BONANSEA a donné pouvoir à M. Jean- Noël CASSÉ, Mme Liliane DEBERNARDI a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE, Mme Cécile VUILLARD a donné pouvoir à Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Claude PERRUISSET a donné pouvoir à Mme Edwige LABORIER

**EXCUSÉ** : M. Christian DULAC.

Mme Christine BOICHET-PASSICOS a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-03-05

**Nature de l'acte** : 7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

7.10.1. Subventions et secours

Vote de subventions aux associations

**Objet** : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ATTRIBUTION DES PASS SPORTS ET LOISIRS

*Rapporteur* : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

La délibération n°2024-03-03 en date du 11/03/2024 approuve le budget primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2024.

Des crédits ont été accordés au chapitre 65 – Autres Charges de gestion lors du vote du budget primitif 2024.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

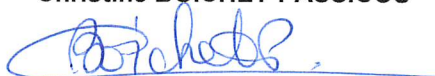
**DECIDE d'allouer les subventions et participations suivantes :**

Associations pour adultes en situation de handicap : Participation à hauteur de 100 € par personne handicapée résidant à Rumilly	Enveloppe	2 300.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 16 voix POUR (12 membres présents et 4 par pouvoir)</i>		
Associations pour enfants en situation de handicap : participation du CCAS de Rumilly au transport des enfants en situations de handicap pour se rendre dans un IME	Enveloppe	21 000.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 16 voix POUR (12 membres présents et 4 par pouvoir)</i>		
Association Croix Rouge	Montant	4 000.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 16 voix POUR (12 membres présents et 4 par pouvoir)</i>		
Banque Alimentaire	Montant	1 975.20 €
<i>Vote à l'unanimité : 16 voix POUR (12 membres présents et 4 par pouvoir)</i>		
Les Restos du Cœur	Montant	1 975.20 €
<i>Vote à l'unanimité : 16 voix POUR (12 membres présents et 4 par pouvoir)</i>		
Pass'sports et loisirs pour les enfants	Enveloppe	12 000 €
Conditions : Ce PASS'SPORTS ET LOISIRS s'adresse aux enfants de 3 à 17 ans dont les parents résident sur Rumilly et ont un quotient familial CAF égal ou inférieur à 750 euros. Son montant est de :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100€ maximum par enfant et par an pour les familles dont le QF de la CAF est inférieur ou égal à 500</li> <li>- 75€ maximum par enfant et par an pour les familles dont le QF de la CAF est compris entre 501 et 750.</li> </ul>		
Dans tous les cas, le montant du PASS'SPORTS ET LOISIRS ne peut être supérieur au montant de l'inscription + l'adhésion à l'association.		
<i>Vote à l'unanimité : 16 voix POUR (12 membres présents et 4 par pouvoir)</i>		

Ainsi délibéré,  
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,  
Christine BOICHET-PASSICOS**



**L'Adjointe au Maire chargée des affaires  
sociales, du logement, de la petite enfance et  
des relations avec les aînés,  
Vice-présidente du CCAS**

**Astrid CROENNE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20240311-2024\_03\_SS\_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024

Publication : 14/03/2024

La Vice-présidente du CCAS Astrid CROENNE



